

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 29 mars 2024 portant désignation des
membres de la Chambre de recours pour les membres du
personnel du Service général de l'Inspection**

A.Gt. 28-11-2025

M.B. 09-12-2025

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 10 janvier 2019 relatif au Service général de l'Inspection, les articles 118, 119 et 127 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2024 portant désignation des membres de la Chambre de recours pour les membres du personnel du Service général de l'Inspection, l'article 1^{er}, 3^o et 4^o ;

Considérant les propositions de remplacement des membres ayant qualité de secrétaire à savoir Madame Souhaïla AL MAHI et Monsieur Arnaud TAYMANS en date du 23 octobre 2025 en raison de leurs départs ;

Considérant les propositions de remplacement des membres désignés par les organisations syndicales représentatives parmi les membres du Service général de l'Inspection à savoir Madame Isabelle DE BACKER et Etienne BERTRAND, en date du 22 septembre 2025 et 23 octobre 2025 en raison de leur changement d'investissement syndical ou leur absence de longue durée ;

Sur la proposition de la Ministre de l'Education ;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 3^o, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mars 2024 portant désignation des membres de la Chambre de recours pour les membres du personnel du Service général de l'Inspection, les modifications suivantes sont apportées :

1^o les termes « Isabelle DE BACKER » sont remplacés par les termes « Pierre MARICHAL » ;

2^o les termes « Etienne BERTRAND » sont remplacés par les termes « Viviane PENE ».

Article 2. - Dans l'article 1^{er}, 4^o du même arrêté, les modifications suivantes sont apportées :

1^o les termes « Souhaïla AL MAHI » sont remplacés par « Sophie LAURENT » ;

2^o les termes « Arnaud TAYMANS » sont remplacés par les termes « Aude LOUIS ».

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le 28 novembre 2025.

Article 4. - La Ministre de l'Education est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 28 novembre 2025.

La Ministre-Présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones,

E. DEGRYSE

La Ministre de l'Education et de l'Enseignement pour Adultes,

V. GLATIGNY